

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 19/11/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 02/12/2019

Délibération n° D-2019-464

**Certificats d'économies d'énergie - Information sur la vente
réalisée**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume JUIN, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

Excusés :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**Certificats d'économies d'énergie - Information sur la
vente réalisée**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Loi de Programme fixant les orientations de la Politique Energétique du 13 juillet 2005 a créé le dispositif des Certificats d'Economies d'énergie (CEE), qui constitue l'un des principaux instruments de la politique nationale de maîtrise de la demande énergétique.

Le dispositif, qui est entré dans sa 4ème période d'obligation pour une durée de 3 ans (2018-2020), repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale), imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les "obligés"). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie, (« les éligibles » : ménages, collectivités territoriales ou professionnels).

Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie. Ces actions peuvent être menées dans tous les secteurs, sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers qu'ils ont incités à réaliser des économies d'énergie. Les obligés ont également la possibilité d'acheter des CEE à d'autres acteurs ayant mené des actions d'économies d'énergie, en particulier les éligibles non obligés. Ils peuvent aussi obtenir des certificats en contribuant financièrement à des programmes d'accompagnement.

Par délibération du 18 mai 2015, le Maire ou l'Adjoint délégué a été autorisé à lancer les procédures et à céder les CEE, sachant que le Conseil municipal devra être informé après chaque vente.

La Ville de Niort a cumulé une volumétrie de l'ordre de 5GWh cumac sur des factures de travaux ayant générés des économies d'énergie sur son patrimoine. Trois prestataires, intermédiaires collecteurs de Certificats d'Economies d'Energie, ont été consultés pour valoriser et céder les CEE. Le recours à un intermédiaire permet en effet de s'insérer dans un dispositif de valorisation élargi qui permet à la Ville de s'affranchir du quota minimum de 50 GWh cumac d'économie d'énergie à atteindre pour les valoriser.

C'est l'offre de AVIA-Thévenin Ducrot Distribution, obligé producteur d'énergies fossiles, portée par ECONORMES HABITAT, collecteur de Certificats d'économies d'Energie qui a été acceptée au prix fixe de rachat de 5,80 €/MWh cumac.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la cession des Certificats d'Economies d'Energie à AVIA-Thévenin Ducrot Distribution, obligé producteur d'énergies fossiles, portée par ECONORMES HABITAT, collecteur de Certificats d'économies d'Energie pour un rachat au prix fixe de 5,80 €/MWh cumac.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY